

Compte rendu de la réunion de la Commission de Suivi de Site- Etablissement Storengy - 19 juin 2015

La liste des participants à cette réunion CSS figure en annexe 1.

L'ensemble des présentations et documents relatifs à la CSS sont disponibles sur le site internet de la DREAL Picardie à l'adresse suivante :
<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/storengy-gournay-sur-aronde-a1247.html>

La réunion s'est déroulée selon l'ordre du jour suivant :

- 1- Présentation par Storengy de ses actions 2014/2015 dans le domaine de la sécurité ;
- 2- Présentation de l'action de l'inspection des installations classées ;
- 3- Questions diverses.

1- Déclaration et questions préliminaires :

M. Pineau, représentant du ROSO, souhaite intervenir avant le début de la CSS. Une copie de sa déclaration est disponible en annexe 2 du présent compte-rendu.

M. Toussaint, président de l'association A3PE, pose plusieurs questions aux représentants de l'administration :

- 1- Est-il possible d'obtenir les nouvelles évaluations des biens réalisées par France Domaine début 2015 ?
- 2- A qui s'adresser pour réaliser les travaux de renforcement ? Existe-t-il une liste des entreprises capables de réaliser ces travaux ?

Les réponses apportées en séance (et détaillées dans ce compte rendu) figurent ci-dessous :

1- Les nouvelles évaluations des biens ont été transmises par les services de France Domaine début juin 2015. Un courrier accompagné de la nouvelle évaluation sera adressé prochainement aux propriétaires des biens faisant l'objet de mesures foncières.

2- La liste des personnes formés par le ministère pour établir un diagnostic des travaux de protection à réaliser dans le cadre d'un PPRT est fournie à l'adresse suivante :

http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Liste_des_operateurs_formes_pour_site_-_06-2015.pdf

Par ailleurs, il n'existe pas à l'échelle nationale de liste des artisans susceptibles d'intervenir dans le cadre des travaux de renforcement liés aux PPRT.

M. Debled, chef de l'établissement Storengy, précise qu'il y a des modifications à apporter dans la composition des collèges :

Collège exploitant : M. Gatto remplace M. Fretille en tant que responsable du pôle Nord-Est

Collège salariés : M. Michel n'est plus membre du CHSCT

2- Présentation par Storengy de ses actions 2014/2015 dans le domaine de la sécurité:

La présentation réalisée par Storengy est disponible sur le site internet de la DREAL Picardie.

M. le sous-préfet demande à Storengy d'intégrer des informations sur l'évolution sur plusieurs années du nombre d'incidents/accidents recensés sur le site, ainsi qu'une comparaison avec les autres sites Storengy (si la comparaison est possible). M. Debled confirme que ces informations seront intégrées dans la présentation, mais signale cependant que le nombre incident/accident recensés peut augmenter au fil des années, en partie à cause de la politique de transparence et de remontée d'informations demandée aux salariés du site.

M. Kraskowski, chef du SIDPC, présente les actions menées par la préfecture de l'Oise dans le cadre du plan particulier d'intervention applicable à l'établissement Storengy. Une révision du PPI sera réalisée en 2016, et un exercice de mise en application du nouveau plan est programmé en 2017. Par ailleurs, les exercices POI organisés par Storengy sont suivis par la préfecture.

Dans le cadre de l'exercice qui sera organisé en 2017, les communes seront intégrées pour tester leurs plans communaux de sauvegarde.

M. Toussaint s'interroge sur la mise en place d'un PPI commun avec GRTgaz.

M. Kraskowski signale que les installations de GRTgaz disposent d'un plan de sécurité et d'intervention (PSI) au titre de la réglementation canalisation de transport. Ce plan prévoit les mesures à prendre en cas d'incident/accident susceptible d'engendrer des effets à l'extérieur du site. Il ajoute que la réalisation d'un PPI commun est envisageable.

M. Toussaint évoque également le cas d'une canalisation de GRTgaz traversant le site de Storengy, non prise en compte dans l'étude de dangers du site. Cette canalisation, dénommée « Artère de Beauvais », a été déviée en 2006 pour contourner le site de Storengy. Les justificatifs du sectionnement et de la mise hors gaz de cette canalisation à l'intérieur du site ont été remis par GRTgaz à l'administration.

M. le sous-préfet demande à Storengy de détailler dans sa présentation les thématiques des inspections générales planifiées (IGP).

3- Présentation de l'action de l'inspection des installations classées

La présentation réalisée par l'inspection des installations classées est disponible sur le site internet de la DREAL Picardie.

Aucune question n'a été posée par la salle lors de cette présentation.

4- Questions diverses

Pas de questions de la salle.

Le sous-préfet de Compiègne,

Ghyslain Chatel

Liste des annexes :

- 1- Liste des participants
- 2- Déclaration de M. Pineau (ROSO)